Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire



DELIBERATION N° 84/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CACL DU MERCREDI 23 MARS 2022 A 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de Conseillers Présents : 30 Vote : 37

Nombre de Procuration : 7 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0 Date de convocation : 20 avril 2022

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Gilles ADELSON – Monique AZER – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX (Visio) – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Serge FELIX (Visio) – Nestor GOVINDIN (Visio) – Sandrine JACQUES (Visio) – Elainne JEAN – Farah KHAN GRISET (Visio) – Chester LEONCE (Visio) – Roland LOE-MIE – Phong LY (Visio) – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD (Visio) – Anne Michèle ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES: Kenny CHEN-TUNG→ Procuration à Magali ROBO CASSILDE – Thierry ELIBOX→ Procuration à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4ème Vice-Président→ Procuration à Gilles ADELSON – MILZINK-CINCINAT Yolande→ Procuration à Farah KHAN GRISET – Sandra TROCHIMARA→ Procuration à Serge SMOCK – Corinne SIGER→ Procuration à Monique AZER – Pascal BRIQUET → Procuration à Xavier CLERVAUX

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE - Jean-Victor CASTOR – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU Code général de la propriété des personnes publiques

VU I 'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

VU l'Arrêté Préfectoral n" 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

VU la délibération 18/2020/CACL du 31 janvier 2020 portant approbation de l'attribution d'un contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service de transport public urbain ;

VU la décision 10/2020/CACL du bureau portant approbation de la dénomination de la SEMOP et la désignation des administrateurs devant siéger au conseil d'administration ;

VU la décision N° 03-Crise sanitaire/2020/CACL, relative à l'avenant n°1 au contrat de concession relatif au report de la date de début d'exécution du contrat au 1er octobre 2020

Considérant que l'avenant n° 2, annexé au présent rapport porte l'intégration des annexes 15, et 18 non complètes au moment de la signature du contrat et qu'il était prévu d'intégrer par voie d'avenant :

Entendu l'avis favorable de la Commission de délégation de services publics réunie le

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 84/2022/CACL** portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service de transport public urbain.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du présent Rapport N° 84/2022/CACL, relatif à l'avenant au contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service de transport public urbain.

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service de transport public urbain.

APPROUVE l'annexe de l'avenant n°2 de convention de mise à disposition des locaux situés 2682 Route de la Madeleine à Cayenne au bénéfice de la SEMOP.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service de transport public urbain.

AUTORISE le Président à signer l'annexe de l'avenant n°2 de convention de mise à disposition des locaux situés 2682 Route de la Madeleine à Cayenne au bénéfice de la SEMOP.

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président, sur ces bases, à signer la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours</u> : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 29 avril 2022,

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK